



1. Méthodologie et calendrier pour l'actualisation du projet de territoire.
2. Point d'actualité sur le barreau centre du contournement d'Orthez (appel au cofinancement par le Département).
3. Signature convention « Petites villes de demain ».
4. Information au Bureau concernant un marché (procédure adaptée).

### **1. METHODOLOGIE ET CALENDRIER POUR L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

Le projet de territoire qui fixe un plan d'actions à l'horizon de 2030 a été approuvé le 26 septembre 2016. Pour faire suite à l'installation d'une nouvelle mandature le 10 juillet dernier, il est proposé de réviser ce document afin de le redéfinir et le réorienter.

Ce document stratégique a pour but de tracer les grandes orientations de la communauté de communes, avec pour ambition de permettre à tous, habitants, entreprises, institutions, de "bien vivre ensemble" sur le territoire de la CCLO.

Le projet de territoire reprend ce qui constitue aujourd'hui le cœur de métier de la CCLO, à savoir :

- le développement économique,
- l'aménagement et l'entretien de l'espace public,
- les services à la population.

Le projet de territoire est donc à la fois une affirmation de la volonté des élus, un guide pour l'action des services au quotidien, mais aussi un outil pour dialoguer avec les autres acteurs du territoire, pour co-construire des projets permettant d'atteindre l'objectif de « bien vivre ensemble sur le territoire ».

*Le bureau émet un avis favorable sur la méthodologie et le calendrier proposé.*

### **2. POINT D'ACTUALITE SUR LE BARREAU CENTRE DU CONTOURNEMENT D'ORTHEZ (APPEL AU COFINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT)**

Opération d'un coût de 7,2 M€ (6 M€ HT), sous Déclaration d'Utilité Publique (DUP) depuis 2014, prolongée pour 5 ans jusqu'en 2024.

Courrier du Département du 29 décembre 2020 à la CCLO avec une proposition de participation du bloc communal (CCLO et ville d'Orthez) de 50 % du montant HT de l'opération, soit 600 000 € par an sur 5 ans.

*Le bureau débat sur ce point d'actualité et refuse à l'unanimité cette proposition.*

### **3. SIGNATURE CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Annoncé par le gouvernement en septembre 2019 dans le cadre de l'Agenda Rural, le programme Petites Villes de Demain a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Il est l'un des instruments au service du Plan de relance lié à la crise du Covid-19.

Doté de 3 milliards d'€ sur 6 ans, il concerne 1 000 villes de France de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité territoriale (en raison des équipements ou services dont elles sont dotées) et montrant des signes de fragilité.

Ce programme a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural, de redynamiser les centres-villes en difficulté et de conforter le rôle éminent de ces villes dans le maillage et l'équilibre territorial.

Sur la communauté de communes de Lacq-Orthez, 2 villes ont été désignées par le Préfet : Orthez et Mourenx.

Ce sont les élus locaux qui proposeront leur stratégie d'action via un projet de territoire qui a vocation à être global et transversal c'est-à-dire qu'il concernera toutes les thématiques liées à une revitalisation urbaine : habitat, commerce, mobilités, services, patrimoine, etc.

En mars, une convention d'adhésion sera signée entre la CCLO, les communes de Mourenx et Orthez, l'Etat, et tous les partenaires concernés : le Département, la Région, la Banque des Territoires, l'ANAH, l'ANCT, l'ADEME, les chambres consulaires, le CEREMA, le FNCAUE, l'ANEPFL, etc.

L'engagement de la CCLO dans le dispositif sera officialisé par délibération du conseil communautaire le 22 mars.

*Le bureau acte ces éléments.*

#### **4. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT UN MARCHÉ (PROCEDURE ADAPTEE)**

*Le bureau prend acte de l'attribution du marché relatif à l'enfouissement du réseau éclairage public chemin de Coutrouilh, commune de Puyoô.*